



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 68341

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur l'agence française de codéveloppement « Entreprendre et réussir en Afrique ». ERA a pour objet de financer les microprojets de ressortissants étrangers souhaitant retourner dans leur pays d'origine. À ce titre, l'association est subventionnée depuis deux ans par un organisme d'État, l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le bilan des activités de cette association.

Texte de la réponse

Afin de promouvoir les programmes d'aides au retour et à la réinsertion et d'accompagner les initiatives économiques individuelles de migrants originaires d'Afrique subsaharienne souhaitant contribuer au développement dans leur pays, l'OFII (ex-ANAEM) et l'association Entreprendre et réussir en Afrique (ERA) ont signé une convention de partenariat le 5 septembre 2007. Cette convention, signée sous l'égide du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, prévoyait notamment les prestations suivantes : la mise en oeuvre par ERA d'une large campagne d'information et de mobilisation des migrants, des associations et des acteurs institutionnels, afin de sensibiliser les groupes cibles sur les opportunités de « retours réussis » qu'offrent les dispositifs de retour et de réinsertion ; la réalisation et la diffusion par ERA de documents d'information et d'outils de communication valorisant les aides au retour et à la réinsertion (dépliants, recueils de témoignages, fiches pays, mini-films documentaires...) ; l'accompagnement personnalisé des candidats au retour suivis par ERA, l'aide au montage de leur projet de réinsertion économique et leur orientation vers l'OFII pour l'organisation de leur départ. Afin d'aider ERA à mieux appréhender le contexte d'intervention de l'OFII, le démarrage opérationnel de la convention a été accompagné d'actions de formation soutenues des personnels d'ERA, incluant un stage d'immersion à l'OFII. Toutefois, compte tenu des faibles résultats obtenus par ERA à fin 2008, au regard des objectifs fixés par la convention et des moyens alloués à ERA, l'OFII a dénoncé la convention en décembre 2008, soit avant le terme de la convention, signée initialement pour une durée de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68341

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 2010, page 27

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2081